



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 31

DELIBERATION
n° 2025 - 05 - 10

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09 OCT. 2025

ID : 085-200023778-20251002-DL2025_05_10-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"

Séance du 2 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 octobre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 25 septembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sylvie MORNET, Isabelle TESSIER, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Dominique BRET, Céline DELOMME, Catherine GALAND, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Thomas PERROCHEAU, Sandra DUBOS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphane JACOMINO, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE.

Pouvoirs : Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Stéphane GUIBERT à Jean SOYER / Muriel HABERT à Isabelle TESSIER / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Sandra DUBOS à François BLANCHET / Olivier ROBIC à Kathia VIEL / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER / Lucien PRINCE à Laurent DURANTEAU.

Isabelle TESSIER est désignée secrétaire de séance.

**Création d'emploi non permanent à pourvoir dans
le cadre d'un contrat de projet**

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

En application de l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités territoriales peuvent, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an, et d'une durée maximale fixée par les parties dans la limite de 6 ans. Le contrat peut être renouvelé pour mener à bien le projet dans la limite de ces 6 années.

La procédure de recrutement sous contrat de projet doit respecter la procédure prévue pour les emplois permanents, fixée par le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019, et fait l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi.

Direction Générale « Pôle technique et cadre de vie » - Direction de la Transition

La Communauté d'Agglomération s'est engagée dans des actions d'efficacité énergétique de ses bâtiments, notamment au travers des programmes de rénovation et de sobriété, pilotés par le SyDEV.

Afin de suivre et d'affiner le paramétrage des équipements des bâtiments (chauffage, ventilation, éclairage, etc), il était nécessaire de créer un poste d'économe de flux pour aider la Communauté d'Agglomération à réaliser des économies d'énergie et, ce faisant, financières.

Le poste d'économe de flux est financé dans le cadre de l'appel à projet « ACTEE Chêne 4 » de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), pour une durée de 2 ans, à hauteur de 40 % du coût brut chargé. Le SyDEV envisage de participer au financement du poste pour la 3^{ème} année.

Par délibération en date du 12 décembre 2024, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Croix de Vie Agglomération a décidé de créer, à compter du 1^{er} janvier 2025, un poste d'économe de flux dans le cadre d'un contrat de projet, relevant de la catégorie B, à temps complet et de fixer une durée de recrutement jusqu'au 31 décembre 2027.

Cependant la procédure de recrutement n'a pas permis le recrutement effectif sur ce poste dès le 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L332-24,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 2024-06-21 du 12 décembre 2024 portant création d'emploi non permanent d'économe de flux à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet,

Considérant la procédure de recrutement relative au poste d'économe de flux et le profil du candidat retenu,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 18 septembre 2025,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de créer un emploi non permanent d'économe de flux, dans le cadre d'un contrat de projet, relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet, pour assurer l'optimisation et la rénovation énergétique des bâtiments de la Communauté d'Agglomération ;

